

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 16/09/2014	Dossier complet le 16/09/2014	N° d'enregistrement F-022-14-C-0093

1. Intitulé du projet

Réalisation d'une voie douce reliant Chantilly à Saint Maximin

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société d'Aménagement de l'Oise

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Xavier HUET, directeur général

RCS / SIRET

15 2 6 0 2 0 6 1 5 0 0 0 5 4

Forme juridique

Etablissement Public Local

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° d)	Aménagement d'une voie douce sur un chemin rural pour plus de 80% de son linéaire, les 20% restant étant réalisé en accotement d'une route communale. L'itinéraire représente une longueur de 2,8 km.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Dans le cadre du développement des voies douces sur le département de l'Oise, il est prévu d'aménager une voie douce sur la commune de Saint Maximin entre la Porte Saint Leu (RD 44) à Saint Maximin en empruntant une partie du GR 11, axe pratiqué de longue date pour les déplacements pédestres et VTT.

Plus précisément, l'itinéraire envisagé emprunte pour plus de 80 % de son linéaire, le chemin rural n°11 qui traverse le Bois de la Coharde, passe par la Grande Folie afin de rejoindre l'entrée d'agglomération de Saint Maximin en accotement au niveau de la rue Lucien Dubois.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet permettra aux Isariens d'emprunter en toute sécurité et de façon plus confortable cet axe de déplacements doux déjà existant (GR 11).

Cela renforcera le lien entre la commune de Saint Maximin et la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne qui a développé un réseau de pistes cyclables "intra-muros".

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'aménagement de l'itinéraire existant (GR11) se fera par une bande cyclable doté d'un revêtement adapté sur une largeur allant de 2,5 à 3 mètres.

Le choix du revêtement sera validé par l'Architecte des Batiments de France associé aux études.

Une proposition d'utilisation d'un enrobé coulé à froid ou d'un enrobé avec un liant végétal est envisagé afin d'obtenir un confort de conduite pour tous les usagers de la voie ainsi qu'un entretien modéré de la voie.

Ce même dispositif sera repris en accotement de la rue Lucien Dubois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'entretien de la voie sera réalisé par les services techniques du département de l'Oise

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une demande d'autorisation spéciale au titre du site classé du Domaine de Chantilly.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'autorisation spéciale au titre du site classé du Domaine de Chantilly

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de la voie douce empruntant le chemin rural n°11 (axe du GR11)	2,3 km
Longueur de la voie douce en accotement de la chaussée (rue Lucien Dubois)	0.5 km
Largeur de la voie	de 2,5 à 3 mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	
	Long. ___ ° ___ ' ___ " ___	Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :	
	Point de départ :	Long. <u>2</u> ° <u>28</u> ' <u>09</u> " <u>5</u> Lat. <u>49</u> ° <u>12</u> ' <u>12</u> " <u>1</u>
	Point d'arrivée :	Long. <u>2</u> ° <u>27</u> ' <u>39</u> " <u>6</u> Lat. <u>49</u> ° <u>13</u> ' <u>17</u> " <u>3</u>
	Communes traversées :	Saint Maximin

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'Impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La piste est aménagée en partie sur le chemin rural n°11 et en accotement de la rue Lucien Dubois qui correspond à l'itinéraire du GR11.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Saint Maximin = PLU approuvé le 8 février 2008, zonages N, Nc, UBa

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type 1 G2 = MASSIF FORESTIER D'HALATTE
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional Oise - Pays de France
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site classé du Domaine de Chantilly Site inscrit de la Vallée de la Nonette
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

4. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en partie dans l'emprise d'un chemin rural existant.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet emprunte, pour plus de 80% de son linéaire, un chemin rural existant. Il n'y a pas d'incidences susceptibles sur les zones à sensibilité particulière du 5.2

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé sur l'emprise d'un chemin rural existant
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La voie douce est orientée sur les modes de déplacements non motorisés: cyclistes, rollers et accessible PMR</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet emprunte l'itinéraire du GR 11 existant. Le projet sera soumis pour avis à l'Architecte des Bâtiments de France</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

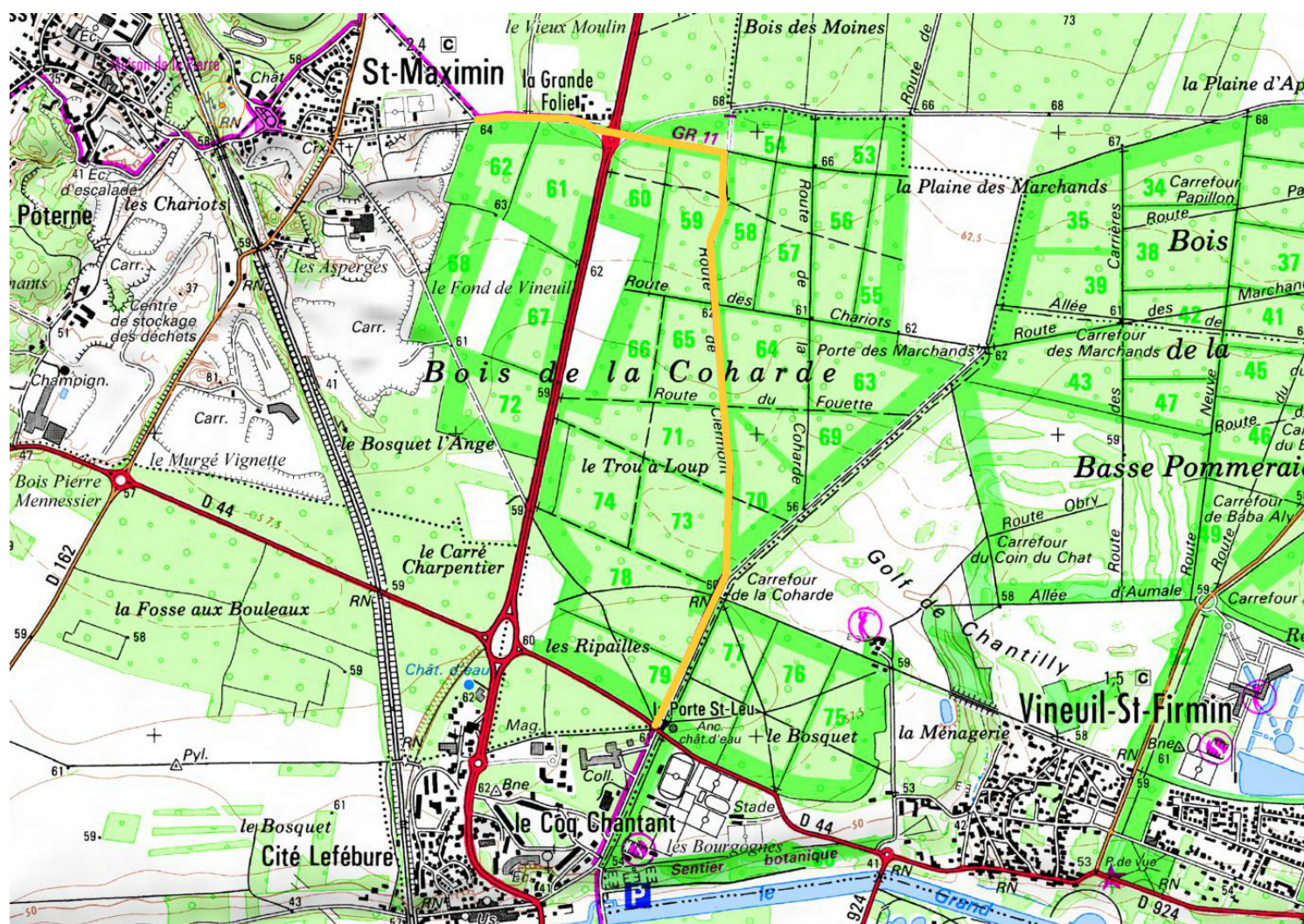
Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

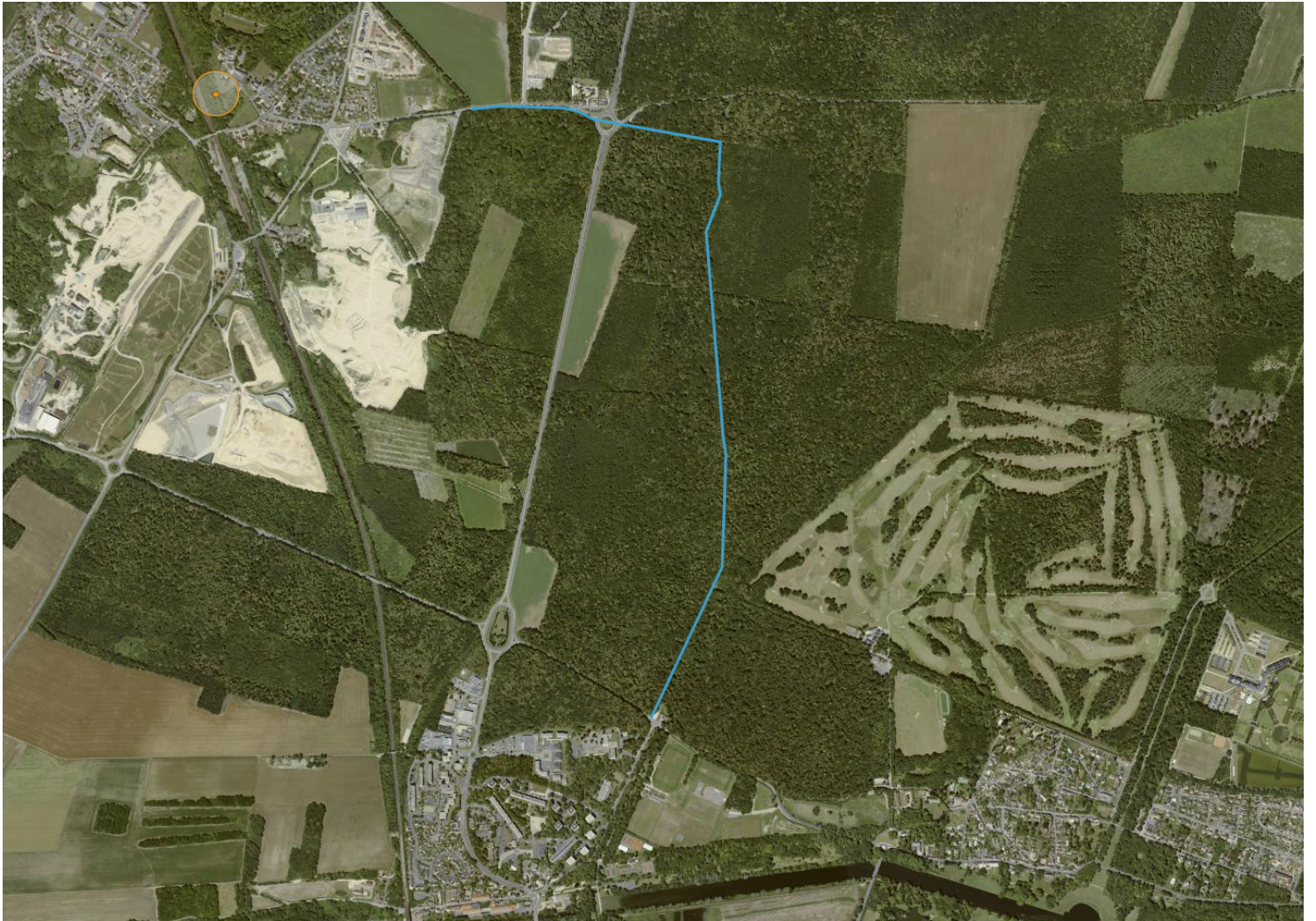
Le projet permet la requalification et le renforcement d'une circulation douce entre Chantilly et Saint Maximin (par le GR11) constituant ainsi une alternative à l'utilisation de véhicules à moteurs polluants. En raison de la faible distance, et au regard de la localisation du projet, celui-ci n'entraîne pas d'impacts sur le milieu naturel. En effet, il emprunte l'itinéraire du GR 11 et permet de requalifier l'emprise d'un chemin rural existant. De plus, le projet étant sur un site classé, il fera l'objet d'une validation de l'Architecte des Bâtiment de France. Le Parc Naturel Régional sera également associé aux études. Pour ces raisons, le projet ne devrait pas être soumis à la réalisation d'une étude d'impact.

Linéaire de la voie douce



Longitude : 2° 28' 09.3" E
Latitude : 49° 12' 39.6" N

Vue aérienne



Reportage photographique du 26 février 2014

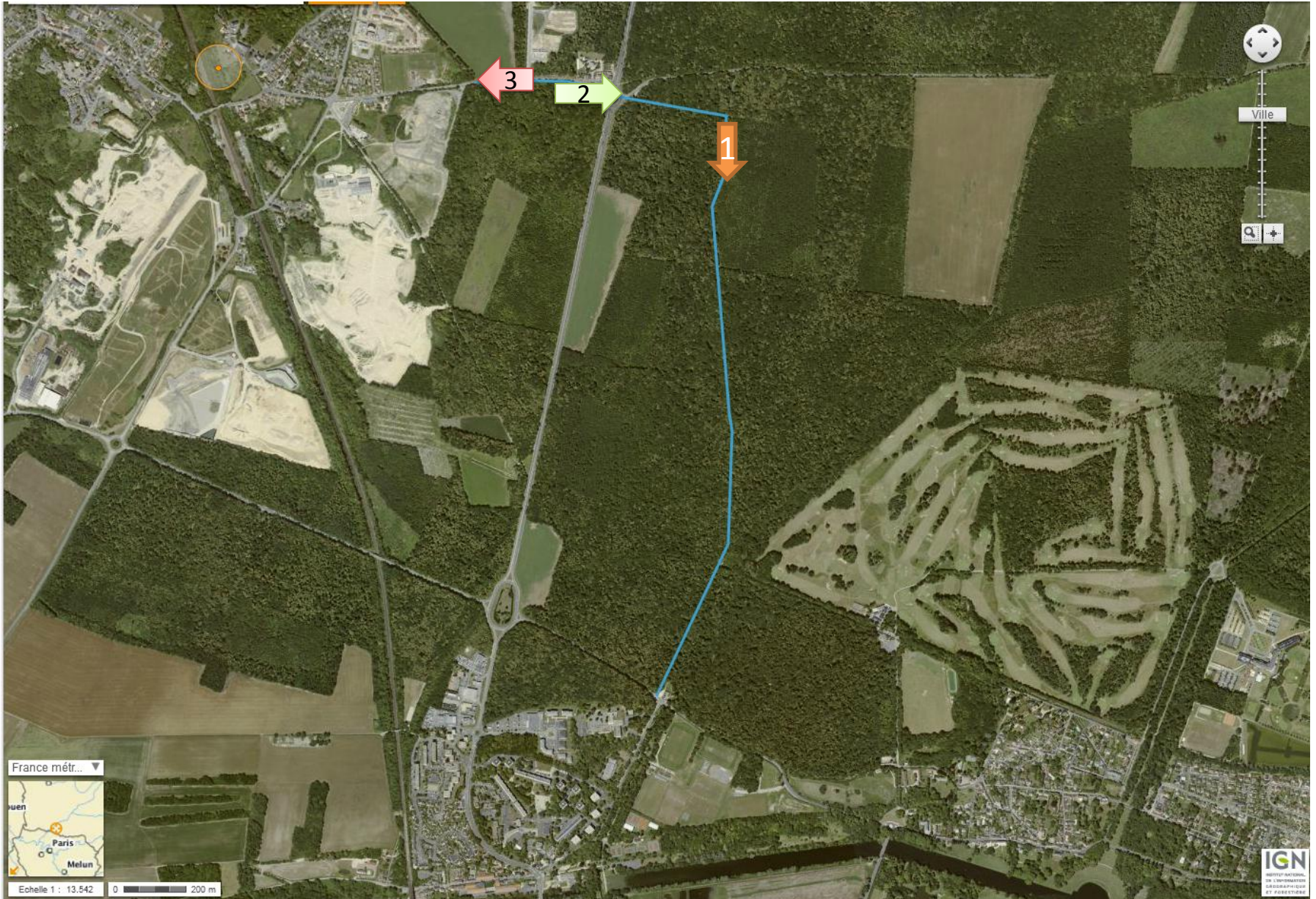


Photo 1 – Chemin rural n°11



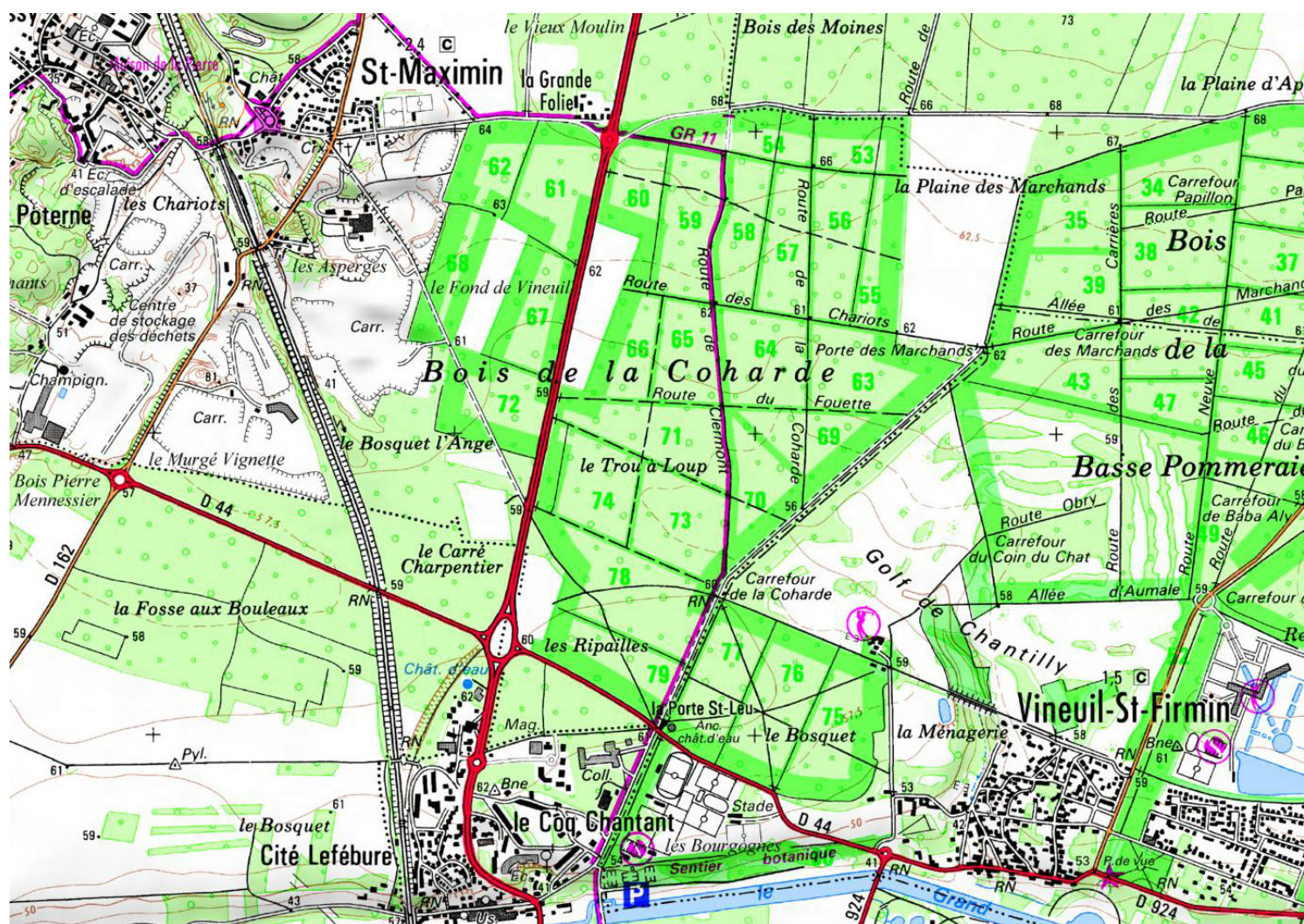
Photo 2 – Passage giratoire de la Grande Folie



Photo 3 – Rue Lucien Dubois



Plan de situation



Longitude : 2° 28' 09.3" E
Latitude : 49° 12' 39.6" N